

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS Handishare
Les Lauriers
513 rue sans soucis
69760 Limonest

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 18/10/2023 au 31/12/2024, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Contexte

La SAS Handishare a pris la qualité de société à mission en septembre 2023.
Il s'agit de la première vérification réglementaire qui porte uniquement sur le périmètre de la société Handishare.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification¹ :

¹ La société a pour raison d'être :

La société, par un environnement de travail bienveillant et un accompagnement sur mesure qui permettent la montée en compétences de ses collaborateurs majoritairement en situation de handicap, innove au quotidien,

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

par conséquent,

- la société Handishare respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Handishare respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- En 2024, le modèle de mission a été recentré sur 14 indicateurs au lieu de 39 initialement, en séparant les actions qui relevaient d'une démarche RSE et en mettant davantage en avant les actions stratégiques liées à la mission.
- En raison de circonstances externes, la SAS Handishare a décalé à fin 2025 la cible initialement prévue à fin 2024 pour deux indicateurs : « Pourcentage de demandes d'aménagement ayant eu une réponse sous un mois » et « Heures de formation management en 2024 et 2025 ». Comme indiqué dans son rapport, ce report a été analysé par le comité de mission sans objection de sa part.
- L'entité dédie des moyens conséquents au déploiement de sa mission.
- L'activité de l'entité concourt directement à la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des

avec agilité et s'engage avec son équipe au service de la performance de ses clients, pour faire changer le regard sur le handicap.

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Dynamiser l'emploi des personnes en situation de handicap : leur permettre de retrouver une situation professionnelle épanouissante et valorisante,
- Contribuer à changer le regard de nos parties prenantes sur le handicap,
- Développer collectivement les innovations sur nos missions et la performance sur les métiers de nos clients.

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification² (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v2).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de décembre 2024 à juin 2025 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons notamment mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission et des parties prenantes internes.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

² Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non avec des termes génériques.

2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

- Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 20 et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
 - dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du

Référence de l'avis : AM-HAND-2024-12

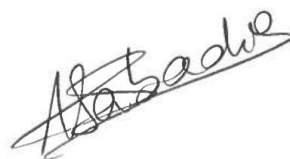
SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée³ sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 05/06/2025

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Sabadie-Benoit", written over a faint, light blue horizontal line.

Marie Sabadie-Benoit
Directrice

³ L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.



Rapport de mission 2024

Format simplifié

Plan



01

Handishare

02

Notre mission &
notre comité

03

Synthèse de nos
objectifs et
indicateurs 2024

04

Avis du comité

Pourquoi Handishare ?

Patricia GROS MICOL a créé Handishare il y a **plus de 13 ans**.

Cette dernière, porteuse de Handicap depuis ses 17 ans suite à un accident de train, vit avec plusieurs handicaps depuis.

Malgré ces difficultés, Patricia réussit à obtenir son bac+5 et évolue par la suite dans plusieurs entreprises à des postes de direction. Elle décide de ne pas parler de son handicap “invisible”, de peur qu’il n’entraîne sa mise au placard.

Patricia se questionne sur les possibilités offertes dans le monde du travail à ceux qui contrairement à elle n’ont pas pu faire d’études ou bien ne peuvent plus exercer leur métier suite à l’apparition d’un handicap.

Ainsi en créant HANDISHARE, elle a souhaité **permettre le retour à l'emploi de personnes touchées comme elle par un accident de la vie** (travailleurs en situation de handicap) et souvent en totale reconversion professionnelle. HANDISHARE favorise la reprise d'une vie professionnelle pour ces personnes à travers des postes durables, dans un environnement de travail bienveillant.

Qui sommes-nous ?

Chez HANDISHARE depuis fin 2011, nous nous employons à changer **le regard sur le handicap** de nos parties prenantes par la **qualité de notre travail** et l’**agilité** dont nous faisons preuve sur nos missions.

Nous réalisons des missions d’assistance aux fonctions supports des entreprises depuis nos locaux à Limonest. Nous travaillons continuellement sur de nouveaux projets permettant de développer l’employabilité des personnes en situation de handicap (création de HANDISHARE Interim et HANDIFORMASHARE).

Notre objectif au quotidien : être une entreprise responsable, dans le travail mené par les salariés (montée en compétences, sensibilisation, responsabilisation, bienveillance, formation DD etc.), dans les choix de la direction (ESUS depuis 9 ans) ou encore dans les projets extra professionnels partagés par les équipes avec HANDISHARE.

Nous faisons de **notre différence une force**.

40

collaborateurs
dont **+de 60% en
situation de handicap**

2,2M

d’euros de chiffre d’affaires
en 2024

13

années d’existence

Le Groupe



HANDISHARE®
La Force de la Différence

ENTREPRISE ADAPTÉE A LIMONEST

Prestations d'assistance aux fonctions support avec +de 60% de salariés TH - Emploi Indirect



ORGANISME DE FORMATION

CERTIFIÉ QUALIOPI - ACTION DE FORMATION

Sensibilisation handicap et accompagnement des TH dans l'univers professionnel



HANDISHARE
INTERIM

Révétons les Talents

ENTREPRISE ADAPTÉE DE TRAVAIL TEMPORAIRE À VAISE

Intérim avec 100% d'intérimaires TH

Nos métiers

HANDISHARE PROPOSE
DES PRESTATIONS BPO* ET BPS* SUR MESURE,
CO-CONSTRUITES AVEC SES CLIENTS.



Prestations
RH



Prestations
ACHATS



Missions
TECHNIQUES



Gestion
COMPTABLE



Prestations
RSE



Prestations
MARKETING

*BPO : BUSINESS PROCESS OUTSOURCING OU EXTERNALISATION DES PROCESSUS MÉTIERS.
*BPS : BUISNESS PROCESS SERVICE OU SERVICES DE PROCESSUS MÉTIERS.

Nos Valeurs



DIFFÉRENCE

AGILITÉ ET AUDACE

RSE ET TRANSPARENCE

PROFESSIONNALISME ET
PERFORMANCE

RESPECT ET SOLIDARITÉ

ENGAGEMENT ET SENS

DURABILITE
ENVIRONNEMENTALE

Handishare est engagé quotidiennement sur la RSE (impacts sociétal, social et environnemental), véritable ADN du groupe.

En 2016, le projet humanitaire Madashare a été lancé par des salariés bénévoles d'Handishare et notre Présidente.

Madashare est un projet solidaire qui permet à des entreprises françaises de s'investir auprès du peuple malgache, mais également à des salariés bénévoles d'Handishare de démontrer qu'au-delà du handicap, on peut se dépasser soi-même au service des autres :

Ensemble faisons changer le regard sur le handicap !



Notre ADN RSE

MADASHARE

RAPPORT DE MISSION 2024





Notre mission

« Par un environnement de travail bienveillant et un accompagnement sur mesure qui permettent la montée en compétences de nos collaborateurs majoritairement en situation de handicap, nous innovons au quotidien, avec agilité et nous nous engageons en équipe au service de la performance de nos clients, pour faire changer le regard sur le handicap »

OBJECTIF

01

Dynamiser l'emploi des personnes en situation de handicap : leur permettre de retrouver une situation professionnelle épanouissante et valorisante (formation et montée en compétences)

OBJECTIF

02

Contribuer à changer le regard de nos parties prenantes sur le handicap

OBJECTIF

03

Développer en équipe les innovations sur nos missions et la performance sur les métiers de nos clients

Nos
salariés

Notre
écosystème

Nos
clients

Notre comité de mission

Des profils diversifiés & experts pour plus de pertinence pour l'évolution de la mission

capelia



Sébastien Mitton

PRÉSIDENT DU COMITÉ
MEMBRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
CAPELIA, INVESTISSEURS HANDISHARE

Arthur Brac de la Perrière

FONDATEUR DE METIISTA
ENTREPRISE À MISSION



Laurence Chevallet

DIRECTRICE OPERATIONNELLE CHEZ
HANDISHARE DEPUIS 2013

Célia Bles Gagnaire

MEMBRE DE L'ÉQUIPE
HANDISHARE DEPUIS 2019



Marine Gros

PILOTE DE LA MISSION
CHARGÉE DE PROJETS GESTION & RSE

Synthèse des objectifs opérationnels

OS1 : Nos salariés

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

OBJECTIF OPERATIONNEL	RESULTAT 2024	CIBLE 2024	ACTIONS & RESULTATS
1 - S'assurer du SUIVI & du confort des salariés	80% de demandes d'aménagement ayant eu une réponse sous 1 mois	100% de demandes d'aménagement ayant eu une réponse sous 1 mois	Formalisation du suivi des demandes et structuration du service RH en cours qui va nous permettre un suivi plus maîtrisé
2 - Améliorer le parcours d'intégration du collaborateur	Note globale d'au moins 5,67/6 sur le recrutement du collaborateur issue du rapport d'étonnement à 3 mois d'embauche	Note globale d'au moins 5/6 sur le recrutement du collaborateur issue du rapport d'étonnement à 3 mois d'embauche	Des premiers retours constructifs et une note globale de 5,67/6 pour le process d'intégration des collaborateurs Voir ce que donnerons les rapports d'étonnement simplifiés après 6 mois dans l'entreprise
3 - Réorganiser la répartition des managers et des missions avec la hausse des effectifs et les guider dans leur suivi des équipe	0 heure de formation management en 2024	75 heures de formation management à fin 2025 (15heures*4 managers + 15 heures pour le Directeur Projets)	Effectif manager doublé depuis 1 an et demi avec la croissance des équipes opérationnelles → formations planifiées sur 2025 devraient permettre une harmonisation

MONTÉE EN COMPÉTENCES

1 - Construire la GPEC avec la croissance de l'entreprise & formaliser les étapes de montée en compétences	Réaffectation pour chaque collaborateur de son nouveau grade vis à vis de la convention collective à 100%	Réaffectation pour chaque collaborateur de son nouveau grade vis à vis de la convention collective à 100%	Grades définis avec la convention, information de chaque salarié et mise à jour en paie + fiches de postes mises à jour et communiquées à l'équipe suite à leur demande
2 - Fixer les formations prioritaires	423 heures de formations prioritaires dispensées aux équipes	400 heures de formations prioritaires dispensées aux équipes	Formation sur nos missions clés pour nos salariés permettant le développement avec de nouveaux clients et l'entraide des équipes sur ces missions Bon retour sur la formation Voltaire Retours très positifs des référents sur la formation rentabilité

GAIN DE CONFIANCE

1 - Impliquer les salariés sur la RSE en ayant annuellement un projet impactant dans le cadre de Madashare	35 heures consacrées à la RSE <i>*(hors COPIL/COM et hors réunions d'équipe)</i>	30 heures consacrées à la RSE	Temps passés grâce aux ateliers & Formations RSE mis en place + lancement Madashare
--	--	-------------------------------	---



Synthèse des objectifs opérationnels

OS2 : Notre écosystème

SENSIBILISATION HANDICAP

OBJECTIF OPERATIONNEL	RESULTAT 2024	CIBLE 2024	ACTIONS & RESULTATS
1 - Utiliser et développer des projets de sensibilisation avec notre OF HANDIFORMASHARE	20 heures de formation dispensées en externe	20 heures de formation dispensées en externe	Nouvelle formatrice permettant d’alterner sur les interventions clients - Note moyenne de formation très bonne - Validation du On-Boarding chez l’un de nos clients et 102 personnes sensibilisées

EVOLUTION VISION HANDICAP

1 - Former l'équipe à la connaissance du handicap pour qu'ils soient les relais auprès des clients	26% de salariés ayant suivi une formation sur le handicap sur les 3 dernières années	30% de salariés ayant suivi une formation sur le handicap sur les 3 dernières années	Démarrage des formations des salariés avec des notes retour de 5,92/6 et 6/6
2 - Suivre l'évolution du regard sur le handicap par notre questionnaire annuel de satisfaction	9 nouveaux répondants dont le regard sur le handicap a évolué grâce à Handishare	5 nouveaux répondants dont le regard sur le handicap a évolué grâce à Handishare	2024 : 57% des répondants disent que travailler avec Handishare leur a permis de faire évoluer leur vision sur le handicap, +9 nouvelles personnes vs 2023 2023 : 47% des répondants disent que travailler avec Handishare leur a permis de faire évoluer leur vision sur le handicap

ACTIONS POUR L'INCLUSION

1 - Participer aux événements dédiés à l'ESS, AU Handicap et à l'inclusion	10 contacts récupérés lors d'un événement dédié à l'inclusion	8 contacts récupérés lors d'un événement dédié à l'inclusion	Un nouveau client parmi les contacts - Un suivi et des actions de notre Présidente pour une évolution plus juste des lois liées aux entreprises adaptées (UNEA)
--	---	--	---



Synthèse des objectifs opérationnels

OS3 : Nos clients

A L'ÉCOUTE DU BESOIN CLIENT

OBJECTIF OPERATIONNEL	RESULTAT 2024	CIBLE 2024	ACTIONS & RESULTATS
1 - Répondre à de nouveaux besoins clients ou à de nouveaux clients	70% de taux de transformation des offres réalisées	70% de taux de transformation des offres réalisées	Entrées chez de nouveaux clients
2 - Organiser des réunions en présentiel avec les clients / prospects : leur présenter les missions de l'équipe en situation réelle (chez Handishare) ou favoriser les échanges constructifs (chez le client)	10 réunions clients en présentiel sur l'année	4 réunions clients en présentiel sur l'année	En grande partie, formations et moments conviviaux chez Handishare avec nos clients (petits-déjeuners, barbecue etc.)

INNOVATION SUR NOS OFFRES

1 - Impliquer l'équipe sur l'optimisation des process clients / R&D et Développer nos outils	168 heures de R&D (Optimisation process)	150 heures de R&D (Optimisation process)	Développement d'un outil ACCESS pour l'une de nos mission permettant un gain de temps - Optimisation de certaines missions avec gain de temps
--	--	--	---

SUIVI DE LA SATISFACTION CLIENT

1 - Définir le pourcentage de satisfaction clients par notre questionnaire annuel	100% de taux annuel de satisfaction clients	100% de taux annuel de satisfaction clients	Stable depuis toujours
---	---	---	------------------------



Avis final du comité



L'année 2024 aura été, pour Handishare, un véritable révélateur de résilience et d'agilité. Malgré un contexte humain complexe et des bouleversements dans l'organisation managériale, l'entreprise a su tenir son cap et transformer les défis en opportunités de croissance.

La simplification du modèle de mission et de ses objectifs a permis de concentrer l'énergie collective sur les priorités stratégiques de l'entreprise. L'équipe a su rebondir et a permis de redresser le chiffre d'affaires (+4 % en fin d'année contre -6 % anticipé à mi-parcours).

Au-delà des chiffres, les résultats de cette année traduisent une montée en puissance des équipes et de la mission :

- Une mise à jour du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- La structuration des formations prioritaires (423 heures réalisées) ;
- Une implication des salariés dans les projets RSE et d'inclusion ;
- Un taux de satisfaction clients maintenu à 100% ;
- Et surtout, des avancées concrètes dans la sensibilisation au handicap, avec des impacts mesurables tant en interne qu'auprès de clients et partenaires.

Cette première année de l'entreprise à mission illustre un modèle de mission humain, inclusif et performant, capable de conjuguer l'exigence opérationnelle avec la quête de sens.

Dans les perspectives 2025 de la mission, HANDISHARE devra consolider ses acquis. Le comité a identifié les prochaines actions : poursuite de la montée en compétences et en confiance des collaborateurs, formation et accompagnement des managers, implication des équipes sur les projets RSE tel que MADASHARE, renforcement de l'attractivité de l'entreprise, développement de solutions innovantes au service des clients HANDISHARE et amplification de l'impact sur le regard porté sur le handicap grâce notamment à notre OF.

Le comité valide cette première année d'entreprise à mission. Tous ces membres sont persuadés qu'à travers ses actions, HANDISHARE démontre qu'une entreprise adaptée et à mission peut conjuguer engagement social et performance économique, au bénéfice de ses salariés, de ses clients et de son écosystème.